

12 IDÉES 01 INSTITUTIONNEL

LES RÉGIONS

Une Région bruxelloise élargie

Notre modèle table sur une Belgique dotée de **quatre Régions autonomes en tant que seules entités fédérées** dotées de pouvoirs importants: Wallonie, Bruxelles, Flandre auxquelles on ajoute une Région germanophone.

Nous optons pour une Région bruxelloise élargie. Nous ne sommes pas naïfs: plusieurs propositions formulées dans ce dossier sont sensibles et délicates. Mais celle-ci est certainement la plus utopique, on vous le concède. Politiquement, elle est «onbespreekbaar» pour les Flamands. Pourtant, nous insistons fortement. Pas par «nationalisme» francophone ou bruxellois. Mais tout simplement car, d'un point de vue de l'efficacité économique et de la cohérence, c'est la formule la plus pertinente. Un exemple: comment résoudre convenablement les problèmes de mobilité dans la capitale sans sortir des dix-neuf communes? Compter sur la bonne volonté d'une

coopération entre Régions ne marche manifestement pas. «Sociologiquement, géographiquement, économiquement, dans son fonctionnement, Bruxelles ne s'arrête pas aux 19 communes mais elle déborde largement sur les deux Brabants», remarque Pascal Delwit. Selon Vincent Laborderie, il est même possible d'**élargir la Région capitale sans toucher à la frontière linguistique**, ce qui est la grande crainte de néerlandophones (la fameuse «tache d'huile»). «Il y a tout à fait moyen d'avoir une Région élargie sans changer la frontière linguistique, exactement comme cela se faisait avant que le Brabant ne soit scindé. Les lois linguistiques s'appliquent essentiellement au niveau des communes et ne changeraient pas. Les relations des citoyens avec l'autorité publique se font avec la commune et rarement avec la Région», explique-t-il.

Les frontières d'une Région bruxelloise élargie peuvent être sujettes à discussion. Nous ne tranchons

pas précisément ici. L'idée est de **rassembler les dix-neuf communes, une partie du Brabant flamand** (l'arrondissement de Louvain restant en Flandre, hormis peut-être Tervuren) **et une partie du Brabant wallon**. En 2007, une étude de professeurs de l'UCL avait défini l'agglomération bruxelloise d'un point de vue économique et géographique sur base de plusieurs critères, en particulier une dépendance fonctionnelle des communes limitrophes à Bruxelles. Elle élargissait ainsi la Région bruxelloise à 31 communes: les 19 actuelles + Beersel, Dilbeek, Grimbergen, Leeuw Saint-Pierre, Zaventem, Drogenbos, Crainhem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel, Wezembeek-Oppem et Waterloo. C'est une approche «minimaliste». Un élargissement plus important — aux deux Brabants (hors arrondissement de Louvain) ou à la large «zone RER» — serait encore plus efficace d'un point de vue économique.

LES COMMUNES

Moins de pouvoir pour les communes bruxelloises

La délimitation des compétences communales pose surtout un problème à Bruxelles, où leur enchevêtrement dans un milieu urbain et la superposition avec les matières régionales engendrent des confusions, de l'inefficacité voire des absurdités. Sans parler qu'il y a dès lors une pléthore de mandataires politiques. Pour en sortir, certains **dégainent automatiquement la fusion des 19 communes comme remède**. Cela nous semble excessif: l'exemple anversois (où on a fusionné les communes avant de faire marche arrière en créant des «districts») montre qu'une fusion totale n'est pas forcément probante. On opte plutôt pour un schéma en deux temps. D'abord, on fusionne certaines communes. «À

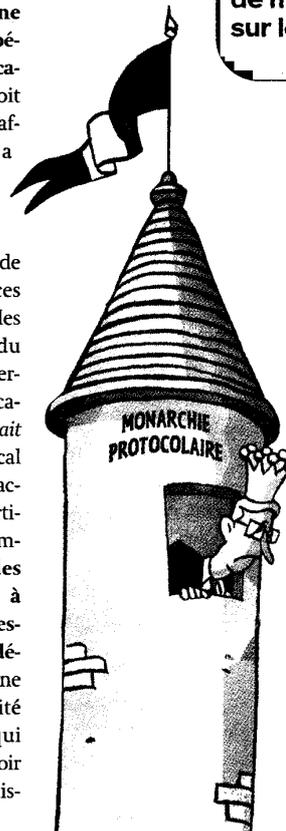
Bruxelles, ce qui pose problème, c'est d'avoir des statuts très différenciés: des communes gigantesques, comme la Ville de Bruxelles, côtoient de toutes petites entités, comme Koekelberg. Il y a une réflexion à avoir pour aboutir à des communes plus homogènes», estime Pascal Delwit.

Ensuite, et c'est de loin le plus important, on **transfère de nombreuses compétences des communes vers la Région**. L'idée générale est de confier à la Région tout ce qui a une dimension régionale: les **grands projets d'infrastructure** (piétonnier, stade, Bois de la Cambre, etc.) ou **économiques** (les centres commerciaux...), la **voirie, la mobilité et le stationnement ou encore la police (en fusionnant les six zones de police actuelles)**, etc. Le

niveau communal ne garde que des compétences strictement locales. La Région a un droit d'ingérence dans les affaires communales et a toujours la prééminence en cas de conflit.

La régionalisation de certaines compétences communales à Bruxelles pose le problème du poids politique des néerlandophones dans la capitale. «Il s'en trouverait grand», confirme Pascal Delwit. Or, il est déjà actuellement disproportionné. Une révision s'impose: **le pouvoir des néerlandophones à Bruxelles doit correspondre à la réalité démographique**, c'est une question de légitimité démocratique. Ce qui n'empêche pas de prévoir une protection linguistique particulière.

Comment résoudre convenablement les problèmes de mobilité dans la capitale en comptant sur le bon vouloir de 19 communes?



LES PROVINCES

À supprimer

Aussi vieilles que la Belgique, les provinces sont des institutions désuètes. À l'instar du Sénat, on ne voit pas très bien la valeur ajoutée qu'elles représentent encore. Au contraire, elle ajoute encore une couche à la «lasagne institutionnelle». Conseil et collègues provinciaux servent, pour l'essentiel, de placard doré pour politiciens de seconde zone. Attention: **il faut bien faire la distinction entre l'institution provinciale en tant que telle et ses missions**. Celles-ci gardent évidemment tout leur sens (enseignement, santé, etc.). À la maison. Mais ces compétences pourraient sans problèmes majeurs être reprises par les communes (ou intercommunales) ou la Région wallonne, générant au passage quelques économies en termes de gestion publique. Notre verdict est donc limpide: les provinces sont supprimées.